Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'établissement de l'école Vinet-Souligny, tenue le 23 janvier 2023, à 19 h.

MEMBRES:

Mohammed Bal	parent
Oriane Crabouillet	parent
Josée Huard	parent
Valérie Perras	parent
Cassandra Panoff	parent
Jean-Luc Malo	parent (absent)
Manon Gélinas	enseignante
Joannie Riendeau	enseignante
Stéphanie Roy	enseignante (absente)
Ian Venne	service de garde
Meagan Mullin-Fortin	directrice adjointe
Martin Tremblay	directeur

1. Accueil et présences

2. Questions du public

Aucune question.

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Cassandra Panoff que l'ordre du jour soit adopté.

CE 22-23-19

4. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 sera adopté lors du prochain conseil d'établissement prévu le 23 février 2023.

5. Comité de parents (information)

Mme Cassandra Panoff explique le programme mis en place au secondaire lorsqu'un élève est en situation de non-réussite en français ou en mathématique et le parcours plus professionnel qui lui est alors proposé.

M. Martin Tremblay fait quelques précisions.

6. Budget révisé du service de garde (information)

M. Martin Tremblay explique les différences entre le budget prévu pour le service de garde, par rapport au nouveau budget révisé.

M. Ian Venne apporte quelques précisions aux explications données par M. Tremblay.

Considérant la politique de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries qui encadre l'organisation et la gestion d'un service de garde en milieu scolaire;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Huard, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget révisé 2022-2023 de fonctionnement au montant de **867 859 $** tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égalent aux revenus totalisants **867 859 $** et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

CE 22-23-20

7. Budget révisé de l'établissement (information)

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'établissement en conformité à l'article 95 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Considérant que le budget du conseil d'établissement a été adopté;

Considérant que le budget du service de garde a été adopté, s'il y a lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Cassandra Panoff, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget révisé 2022-2023 de fonctionnement et d'investissement tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égalent aux revenus de l'ordre de **447 066 $** et, annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du centre de services scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

CE 22-23-21

8. Nomination d'un(e) bénévole (comité de parents)

Mme Meagan Mullin-Fortin explique l'absence de nomination cette année. Aucun nom ne sera donc proposé.

9. Critères d'inscriptions 2023-2024 (dépôt des documents)

M. Martin Tremblay explique de quoi sont composés les divers enjeux des critères d'inscription 2023-2024.

10. Sortie éducative

Étant donné un délai trop rapproché entre la date prévue du conseil d'établissement de ce jour et la tenue d'une sortie éducative, Mme Meagan Mullin-Fortier a contacté les membres du conseil d'établissement par courriel afin de recueillir leurs avis respectifs quant à la sortie des 6e année aux glissades du domaine des Pays d'en Haut.

Au coût de 52,72$ (31,76$ pour l'entrée et 20,96$ pour le transport), dont 22,68$ est pris par l'annexe 99 – école inspirante, les parents auraient donc 30,00$ à débourser pour cette activité.

Le sondage fait aux parents est favorable à 100%, autant pour la destination que le coût.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Venne que la sortie éducative pour les élèves de 6e année au domaine des Pays d'en Haut soit approuvé.

CE 22-23-22

11. Campagne de financement

Tout comme la sortie éducative, vu le délai rapproché de la campagne de financement par rapport à la date prévue du conseil d'établissement, Mme Meagan Mullin-Fortier a contacté les membres du conseil d'établissement par courriel afin d'obtenir leur approbation quant à la campagne de financement.

Il s'agit d'une campagne de financement lors de laquelle les parents des élèves de 5e année cuisinent une collation qui sera vendue en bouchées individuelles au coût d'un dollar. La vente se fait pendant la récréation et est ouverte à l'ensemble de l'école et s'échelonnera sur 4 semaines. Les sommes amassées serviront à payer la classe verte qui se tiendra le 14 et 15 juin prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Ian Venne que la campagne de financement soit adoptée.

CE 22-23-23

12. Autres sujets

12.1 Absence d'une professeure dans sa classe de maternelle durant le mois de décembre

Mme Oriane Crabouillet soulève le point après en avoir discuté avec d'autres parents. L'école n'ayant fait aucun communiqué pour informer les parents de cette absence et du déroulement du remplacement dans la classe, elle déplore le manque d'informations.

M. Martin Tremblay explique que l'école n'a obtenu l'information qu'au compte goûte lors des deux premières semaines, mais qu'il est vrai que par la suite aucun communiqué n'a été envoyé aux parents. Ce qui, par ailleurs, est normalement fait.

12.2 Portails de la cour d'école, devant la ruche, ouverts lors des récréations

Mme Cassandra Panoff mentionne son inquiétude face à cette situation puisque lorsqu'elle est passée ce jour là aucune surveillante n'était suffisamment proche pour se rendre compte du départ ou non d'un enfant par ce passage.

M. Martin Tremblay rassure les membres que normalement au moins une surveillante à toujours le regard vers cet endroit puisque l'hiver le portail ne peut être fermé à cause de l'accumulation de neige et de la nécessité d'avoir ce portail ouvert pour le vas et viens des enfants et parents le matin et en fin de journée vers le service de garde, mais aussi pour permettre au service de déneigement de faire son travail.

12.3 La fréquence d'utilisation de la télévision au service de garde

Mme Cassandra Panoff soulève également le point de la télévision lors des périodes au service de garde. Après discussion avec son enfant, elle constate que la télévision est allumée à quelques reprises durant un mois.

M. Ian Venne explique que la télévision est allumée minimalement un vendredi par mois, par contre, lorsque la météo ne permet pas aux enfants d'être à l'extérieur, la télévision est permise dans un local de maternelle – au choix des enfants d'y aller ou de demeurer dans un local de jeux.

13. Les « Coups de cœur » et faits saillants de l'école

- Les activités organisées durant la semaine de Noël;
- La journée pédagogique au service de garde du 12 décembre;
- Les projets éducatifs.

14. Levée de l'assemblée

Il EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tremblay QUE l'assemblée soit levée à 20h10.

CE 22-23-24

Martin Tremblay	**Josée Huard**
Directeur	Présidente